

CONSTAT DU MORCELLEMENT

Chiffres sur le morcellement et la propriété privée :

75 000 ha de forêts, soit **61 %** du territoire



85 % de cette surface appartient à plus de **38 000** propriétaires privés

1,6 ha en moyenne par propriété forestière (2 ha à l'échelle du département) divisée en **4 à 5 parcelles**, rarement contiguës



Ce qui génère des problèmes de gestion :

- Les coupes d'éclaircie produisent de petits lots isolés difficiles à commercialiser
- Les choix d'itinéraires sylvicoles semblent donc limités
- Les petits chantiers sont plus coûteux
- Face aux dépérissements, la coupe préventive totale s'impose souvent
- Les coupes rases de petites parcelles impactent fortement les peuplements limitrophes



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS :

foncier-forestier@ambertlivradoisforez.fr

Tél. 06 86 44 15 40



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



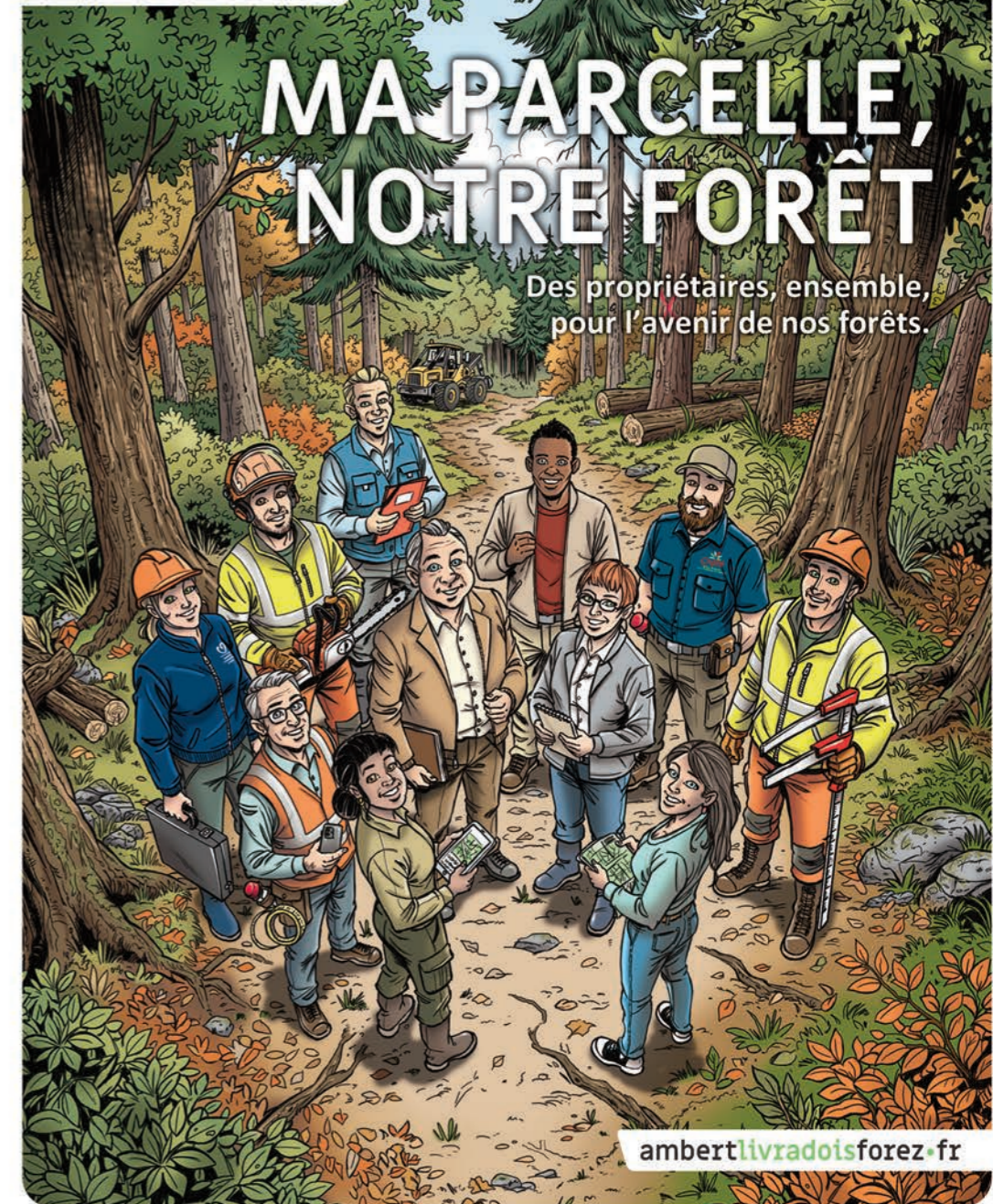
Visuel de couverture, illustrations & Conception © Denis SAVEL Studio Graphique AMBERT
www.ds.studiographique.free.fr • denis.savel.sg@free.fr

Impression : Imprimerie CHAMBRIAL CAVANAT Billom • www.imprimerie-cavanat.fr



MA PARCELLE, NOTRE FORÊT

Des propriétaires, ensemble,
pour l'avenir de nos forêts.



ambertlivradoisforez.fr

Généralement, les parcelles de petite taille ne disposent pas de planification à moyen terme.



Les propriétaires n'ont pas toujours la possibilité de fréquenter leur forêt régulièrement. Il en résulte souvent un déficit de gestion et une dégradation de la productivité.



En s'organisant et grâce aux conseils des professionnels qui les accompagnent, les propriétaires peuvent choisir de faire des petites coupes d'éclaircies qui, mises en commun, deviennent plus faciles à commercialiser.



En adhérant à une ASLGF, un propriétaire éloigné ou empêché, s'assure que sa forêt est gérée. Il participe à la vie de l'association et est consulté pour chaque opération sur sa propriété.



Les coupes d'éclaircie sur les petites surfaces sont réputées difficiles à commercialiser. Cela incite souvent les propriétaires à pratiquer des coupes rases et à prendre des risques quant au reboisement.



En s'associant, les propriétaires dotent leurs parcelles d'un Plan Simple de Gestion concerté. Ils planifient l'avenir de leur forêt et peuvent ainsi accéder à des aides pour leurs coupes ou travaux et obtenir des avantages fiscaux.



Sur l'ensemble des parcelles de l'ASLGF, des interventions ont lieu très fréquemment. Les arbres dépérissant peuvent être repérés et prélevés au fur et à mesure plutôt que par coupe rase.



La gestion des dépérissements est difficile. Pour sauver la valeur commerciale des bois, les propriétaires de petites forêts ont souvent recours à la coupe rase.



UN ENSEMBLE D' ACTIONS

Avec ses partenaires, la communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage pour lutter contre les effets du morcellement foncier en forêt.

Pour les propriétaires privés :

- Étudier l'opportunité et accompagner la mise en place d'ASLGF
- Accompagnement à la fusion des parcelles
- Simplification des Biens Non Délimités
- Bourse foncière : acheter, vendre, échanger

Pour les communes :

- Accompagnement de la prise en charge des Biens Vacants et Sans Maîtres
- Accompagnement à l'acquisition par les communes qui veulent étendre leur forêt
- Implication dans le dialogue avec les propriétaires privés de leur territoire

ASLGF : ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES DE GESTION FORESTIÈRE

Les ASLGF sont des groupements de droit privé en vue de réaliser des opérations forestières en commun (gestion, travaux, desserte, etc.). En particulier, la coordination des actions sur plusieurs propriétés constitue des unités de gestion de plus grande taille et permet ainsi de diversifier les perspectives pour la forêt.

- Pas de transfert de propriété : les propriétaires le restent pleinement
- L'ASLGF a recours au service d'un professionnel pour rédiger un premier Plan Simple de Gestion (PSG) concerté qui est subventionné
- L'ASLGF peut confier la gestion des forêts qui la constituent à des techniciens compétents qui consulte les propriétaires pour chaque opération sur leurs parcelles
- Les propriétaires restent libres de faire réaliser toutes les opérations prévues au PSG par les entreprises de leur choix et de commercialiser les coupes indépendamment

>>> La communauté de communes propose aux propriétaires intéressés par l'amélioration de la gestion de leur forêt par la mutualisation de les accompagner dans la constitution ou l'adhésion à une ASLGF.